

Paris, le 3 septembre 2018

Destinataires :

- Comités régionaux, pour diffusion aux clubs
- Comités départementaux

Réf : TK/FC/2018 - 893

Pôle des Activités Gymniques

Affaire suivie par : Fabienne Cohen

☎ 01 48 01 24 49

Objet : Règlementation médicale

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En ce début d'une nouvelle saison sportive, nous attirons votre attention sur l'évolution de la réglementation médicale, plus particulièrement pour les licenciés qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi que dans certaines catégories du niveau de pratique Élite (se référer à la page de la réglementation médicale de chaque règlement technique 2018-2019 pour plus de précisions).

Sur proposition de la commission médicale et après validation par le comité directeur, la réglementation impose la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an à la date de l'engagement pour tous les gymnastes concernés.

Ce certificat doit être récupéré par le club et enregistré sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat.

Il est important de noter que le contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif, celui-ci étant bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an.

En complément, il faut préciser que les licenciés du niveau de pratique Fédéral ne sont pas soumis à cette nouvelle obligation.

Compte tenu de la mise en place rapide des premières compétitions dans certaines disciplines et du caractère bloquant du contrôle réalisé dans EngaGym, nous vous invitons à sensibiliser les clubs de votre territoire sur cette disposition réglementaire.

Comptant sur votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.



David Vallée  
Directeur Exécutif

Copie : J. Blateau – D. Mérieux – F. Ringler – P. Andréani – K. Rabaud – T. Klein – D. Maillot-Breillat - RTF